

COMMUNE DE CLAMENSANE

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLAMENSANE
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six octobre à treize heures, le conseil municipal de la commune de CLAMENSANE régulièrement convoqué le 20 octobre 2020, s'est réuni dans l'ancienne école communale, sous la présidence de Madame Emilie Vautrin, Maire de CLAMENSANE. La séance a été publique.
<u>Présents</u> : Vautrin Emilie, Rochas Mickaël, Trémoulu Florent, Varloteaux Florence, Niglio Odile, Brocchiero Marc, Enseret Christiane
<u>Absents excusés</u> : Aubry Ludovic, Lombard Gérard, Plazanet Charlotte, Lombard Valérie
<u>Absent</u> : /
Nombre de membres présents : 7
Nombre de procurations : 4 (Aubry Ludovic, représenté par Emilie Vautrin, Lombard Gérard, représenté par Florent Tremoulu, Plazanet Charlotte représentée par Odile Niglio, Lombard Valérie représentée par Christiane Enseret)
Nombre de voix : 11
Secrétaires de séance : Christiane Enseret

En hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné devant son collège à Conflans-Sainte-Marine, vendredi 16 octobre 2020, le conseil municipal observe une minute de silence.

DELIBERATION N° 2020-09-01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2020

Madame la Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal qui leur a été communiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance en date du 2 octobre 2020.

DELIBERATION N° 2020-09-02

TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION – FODAC 2020

Madame la Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention au titre du FODAC 2020 pour la route des Graves.

Madame la Maire

RAPPELLE la nécessité de continuer les travaux de réfection de voirie sur la route des Graves car l'état de la chaussée apparaît fortement dégradé, notamment dans sa partie haute.

PRESENTE au conseil municipal le devis établi par la société La Routière du Midi pour la réalisation de ces travaux.

Le coût global des travaux est évalué à 20 442 € HT.

Pour faire face à ces dépenses, elle **PROPOSE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental (FODAC 2020) et d'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	FODAC 2020 (70% maximum plafonné à 13 600€)	Autofinancement
20 442 €	13 600 €	6 842 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté par Madame la Maire en vue de la réalisation du programme de travaux de voirie 2020 sous réserve d'attribution des subventions ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FODAC 2020 tel que présenté dans le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document, convention, avenant y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

1) Problème de chats errants

De nombreux chats peuplent la commune. Animotte, une association à la Motte du Caire, aide à la stérilisation des chats. La présidente de l'association aimerait prendre RDV avec Madame la Maire pour parler d'une possible collaboration. Il est décidé d'attendre la proposition de l'association avant d'engager toute action.

2) Changement d'heure et éclairage public

L'éclairage public s'éteint normalement entre minuit et 5 heures du matin. Suite au passage à l'heure d'hiver, les lampadaires s'allument le matin à 4 heures et s'éteignent à 23 heures. Il est donc nécessaire de procéder au réglage des horloges dans les jours qui viennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à treize heures et trente minutes.

Vu par nous, Maire de la Commune de Clamensane, pour être affiché le 2 novembre 2020, conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

La Secrétaire de Séance,
Christiane ENSERET



La Maire,
Emilie VAUTRIN

